

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 5 AVRIL 2019  
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*

## Projet de transformation du réservoir et de la station de pompage McTavish

A19-SC-07

Localisation : 815-855, avenue du Docteur-Penfield  
Arrondissement de Ville-Marie

Reconnaissance municipale : Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal

Reconnaissance provinciale : Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

Reconnaissance fédérale : Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service de l'eau, conformément à l'alinéa 8 de l'article 12.1 du règlement du CPM, à l'effet que le CPM donne son avis sur « tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ».

### HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le réservoir McTavish est l'un des cinq réservoirs situés sur le mont Royal. Il fait partie des premières installations d'aqueduc mise en service en 1856. Une première station de pompage est construite au réservoir McTavish en 1875; elle est remplacée par une nouvelle en 1932, qui est agrandie en 1947-1949 puis à nouveau en 1968-1970. Le réservoir, jusqu'alors à ciel ouvert, est recouvert en 1949 et, l'année suivante, le terrain qui recouvre le réservoir est versé pour des fins de parc (parc Rutherford). Un terrain multisports synthétique y est aménagé en 2017.



Ci-contre, la zone d'intervention approximative est indiquée par un cercle rouge.  
(Source : Cartes Google)

\*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

---

## **DESCRIPTION DU PROJET**

Ce projet vise la mise à niveau de l'ensemble des systèmes de la station de pompage afin d'augmenter la fiabilité et la pérennité des équipements d'alimentation en eau. Les travaux prévus impliquent le remplacement des pompes et de l'alimentation électrique, de même qu'une grande partie des conduites et l'ajout de chambres de vanne en périphérie à la station. Cela permettra à terme de doubler la capacité du réservoir et d'assurer une alimentation en eau potable sans interruption lors de bris ou d'entretien d'équipement. Parallèlement, des aménagements paysagers sont prévus sur le site, notamment par la végétalisation et la plantation d'arbres.

La présente présentation porte sur la phase 1 du projet, débutée en 2017 et qu'il est prévu de compléter en 2019. La phase 2 sera réalisée en 2018-2021; celle-ci sera présentée au CPM lorsqu'elle sera plus avancée.

---

## **ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu, lors de sa réunion du 5 avril 2019, les représentants de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, de la Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, de l'Arrondissement de Ville-Marie ainsi que les représentants externes mandatés pour la conception du projet. Le CPM remercie les représentants pour leur présentation et expose dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations.

### **Valorisation de l'eau**

Il a été mentionné que l'aménagement paysager qui sera créé vise à évoquer la présence de l'eau. Le CPM a été surpris de constater que ce concept, repris de la Promenade Fleuve-Montagne (qui emprunte la rue McTavish jusqu'au parc du Mont-Royal), repose sur une évocation de l'eau par la création de vagues dans les massifs de végétation. Pour le CPM, cette stratégie n'est pas convaincante.

Le CPM croit qu'il aurait été plutôt souhaitable de mettre en valeur la présence de l'eau, qui n'est actuellement pas visible. En fait, la plupart des gens n'ont aucune idée de la fonction du bâtiment et du terrain du parc Rutherford. Le CPM comprend les considérations de sécurité relativement à l'eau potable et le souhait de ne pas exposer le réservoir. Mais il croit tout de même qu'il serait intéressant de trouver une façon de mieux faire connaître ce riche patrimoine lié au développement du réseau d'aqueduc à Montréal.

Le CPM est d'avis que ce projet est l'occasion d'innover. Il encourage le Service de l'eau à promouvoir des projets-pilots pour pallier l'accroissement de la demande d'approvisionnement en eau potable. Par ailleurs, afin de diminuer notre consommation d'eau potable, le CPM est d'avis qu'il serait opportun de mieux valoriser et utiliser l'eau grise (eau non potable issue des eaux de pluie et de ruissellement) afin de réduire notre consommation d'eau potable. Il existe actuellement des systèmes innovants de gestion des eaux de ruissellement. Le CPM invite les concepteurs à utiliser des stratégies de gestion des eaux de pluie à même les aménagements paysagers.

### **Collaboration avec les autres services de la Ville**

Le CPM regrette que la Division du patrimoine n'ait été impliquée que très tard dans le projet, ce qui a eu pour conséquence que l'étude patrimoniale et l'énoncé de la valeur patrimoniale aient été produits dans un délai très court

et lui ont été transmis à la toute dernière minute. Il a par conséquent été surpris d'apprendre que le Service de l'eau élabore depuis 2017 ce projet sur projet situé dans un site patrimonial cité et déclaré. Le CPM encourage le Service de l'eau à travailler davantage en amont avec les autres services de la Ville relativement notamment au patrimoine, dans l'objectif d'être un propriétaire et un gestionnaire exemplaires de son patrimoine tel que spécifié dans la Politique du patrimoine (2005) et repris dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022.

### **Emplacement de la conduite et préservation de l'arbre**

La présentation a porté principalement sur un érable argenté qui se trouve sur le trajet de l'une des nouvelles conduites. Trois scénarios ont été étudiés pour la conduite C, permettant ou non la conservation de cet arbre. Le Service de l'eau souhaite avoir l'avis du CPM sur l'emplacement à privilégier pour la conduite parmi les trois options proposées. Or, bien que cet arbre paraisse être l'enjeu central, le CPM n'a reçu aucune information sur son âge, son état de santé et sa durée de vie. Il s'agit d'informations de base qui auraient dû faire partie de l'analyse des requérants. Il n'a pas non plus reçu d'information lui permettant de mettre cet érable argenté dans le contexte plus large de l'aménagement paysager futur du site du réservoir ou dans un contexte plus rapproché, précisant par exemple le nombre d'arbres qui seront abattus et l'emplacement où certains arbres seront transplantés.

Par ailleurs, le CPM ne comprend pas que l'on ait procédé à une évaluation monétaire de l'érable, sans toutefois expliquer cette valeur. Il apparaît donc au CPM qu'on lui demande de recommander l'une des trois options en considérant la valeur de l'arbre face aux coûts supplémentaires requis pour le conserver en déviant la conduite. Le CPM comprend le dilemme du Service de l'eau à propos de la dépense de fonds publics pour conserver un arbre ayant une valeur patrimoniale. Mais il rappelle que son rôle n'est pas de donner un avis sur des travaux d'ingénierie ou de faire des recommandations relatives à des dépenses. Par contre, les options mises de l'avant pour permettre le maintien de l'arbre devraient être évaluées sur la base de leur impact à long terme sur la survie de l'arbre en question.

### **Impact du projet sur les valeurs patrimoniales du lieu**

Le principal rôle du CPM est d'analyser l'impact d'un projet sur les valeurs patrimoniales d'un lieu et de recommander, le cas échéant, si des mesures particulières doivent être prises pour préserver les éléments patrimoniaux. Par conséquent, le CPM regrette n'avoir eu aucune démonstration des impacts des travaux sur les éléments patrimoniaux, parmi lesquels la station de pompage McTavish. Bien que l'on mentionne qu'il n'y aura « rien de visible » depuis l'extérieur du bâtiment, on peut craindre des impacts sur les composantes physiques du bâtiment selon la stratégie d'évacuation des eaux de surface qui sera adoptée au périmètre du bâtiment et à cause du passage des conduites au travers des murs de fondation de la station. Par ailleurs, les modifications à l'intérieur du bâtiment ont simplement été évacuées de la présentation. Et ce, sans parler de l'aménagement paysager devant la station de pompage qui ne lui a pas été présenté.

Le CPM aurait également souhaité qu'on lui présente l'emplacement des vestiges de l'ancienne station de pompage et les impacts possibles du projet sur ceux-ci. Il regrette que l'archéologie n'ait pas été prise en compte dans ce projet. Il s'agit pourtant d'un site patrimonial cité et déclaré.

En somme, le projet est présenté à la pièce, alors qu'il aurait dû être soumis au CPM dans son ensemble.

---

## **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis défavorable au projet, car, en l'absence des informations requises, il n'est pas en mesure de se positionner. Il invite par conséquent le Service de l'eau à revenir lui présenter le projet dans son ensemble pour avis préliminaire, incluant la présentation des composantes suivantes :

- l'impact du projet sur les vestiges enfouis de l'ancienne station de pompage;
- l'impact du projet sur la station de pompage actuelle, notamment ses fondations;
- les impacts prévus du projet sur les aménagements de la promenade Fleuve-Montagne;
- l'ensemble des modifications prévues aux aménagements extérieurs;
- l'ensemble des impacts prévus du projet sur les valeurs patrimoniales du site.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

### **Original signé**

Peter Jacobs

Le 29 avril 2019